



Chers membres,

*Suite à une nouvelle exigence du SPF Santé concernant l'importation de chevaux venant d'un pays hors UE (dont la Suisse), à partir d'aujourd'hui, tout cheval importé sera **exclu temporairement de la chaîne alimentaire pour une période de 6 mois.***

Le nouveau détenteur d'un cheval importé de Suisse (ou autre pays) devra systématiquement envoyer le passeport original + une copie du certificat sanitaire intracommunautaire à la CWBC à Ciney, qui se chargera des tâches suivantes :

- initier la procédure d'identification dans la base de données belge des équidés (si procédure papier - selon votre choix),*
- vérifier et valider le contenu du passeport,*
- ajouter l'annexe "traitements médicamenteux" manquante dans le passeport suisse,*
- valider l'exclusion temporaire de 6 mois dans la partie III-B de l'annexe "traitements médicamenteux" - enregistrement de la médication,*
- envoyer éventuellement un dossier vétérinaire au détenteur selon le cas.*

Comme la mention d'exclusion temporaire sera indiquée dans la partie III-B et non dans la partie II de l'annexe "traitements médicamenteux" qui concerne l'exclusion définitive, après les 6 mois, le cheval sera à nouveau accepté dans la chaîne alimentaire.

*Pour mémoire, l'absence de présentation d'un certificat sanitaire valide ou daté de plus d'un mois entraîne automatiquement l'envoi d'un dossier vétérinaire et une **exclusion définitive** de la chaîne alimentaire.*

Les passeports et certificats sanitaires sont à envoyer endéans les 30 jours de l'importation à l'adresse suivante :

Confédération Wallonie-Bruxelles du Cheval (CWBC)

Attention : Adeline AUSTENNE

Rue des Champs Elysées 20

B-5590 CINEY

T. +32 (0)83.23.06.55

www.cwbc.be

(Le changement de propriétaire dans le passeport et sur le certificat d'origine pourra ensuite être demandé à la BFMA, après le retour du passeport par la CWBC au détenteur du cheval)

Merci d'avance pour votre bonne collaboration et compréhension.

Cordialement,

Le Comité BFMA